



GREZOLLES

CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2023

PROCES VERBAL

Ouverture de la séance à 20h

Présents : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Louis AYNES, Audrey PEURIERE, CARTON Jean-François, CLEMENT Claire, GARRIVIER Laure, HUBEAU Valérie, JABBOUR Jacqueline

Absent : CARTON Jean-François

Votants : 10

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Audrey PEURIERE

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE : proposition d'approbation

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2023 a été adressé, dématérialisé ou sous format papier si nécessaire, aux Conseillers. Il est relu par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (10 voix pour).

2. FORMALITES

2.1. Surveillance de la qualité de l'air

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les écoles élémentaires sont soumises à la réglementation concernant l'évaluation de la qualité de l'air. Cette évaluation est annuelle et peut être une auto-évaluation.

Sur cette 1^{ère} édition, elle a été réalisée via le SIEL et n'a pas fait apparaître de modification ou travaux à envisager.

2.2. Rappel à l'ordre

Les documents concernant les procédures de « Rappel à l'ordre » ont été signés comme prévu en présence de Monsieur Abdelkrim GRINI, Procureur de la République.

2.3. Proposition de service à domicile

Madame Virginie VALLAS a adressé un mail en mairie pour présenter son service « Les opticiens à domicile ». En tant qu'acteur de proximité, elle propose une solution aux personnes ayant des difficultés à se déplacer ou souhaitant limiter leurs déplacements.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **approuvent cette proposition de service**
- **demandent une prise de contact avec Madame VALLAS**
- **décident, en fonction du contact précité de diffuser la proposition de service par affichage (mairie, épicerie Fournit), Panneau Pocket, bulletin municipal, ...**

2.4. Dénomination d'une rue

La dénomination des rues a été réalisée en 2 temps : le bourg puis les abords.

Au fil des changements ou ajouts de propriétaires, des portions de rues/routes restent à nommer.

En effet, l'entreprise CHAUX étant reprise par Monsieur Cédric MICHAUD, il convient de donner une adresse officielle à ce nouvel exploitant.

Proposition : 500, route de Chez Marin

Après débat, les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent :

- **la dénomination « Route de chez Marin » pour la portion de Route Départementale 26 partant du croisement avec la Route de Crémeaux (sous le pont de l'autoroute) et allant en direction de Souternon**
- **l'achat de 2 plaques de rues assorties aux autres plaques de la commune portant l'inscription « Route de chez Marin », avec les poteaux et visseries adéquates**
- **l'achat d'une plaque numéro « 500 », distance entre le croisement : point de départ et l'exploitation MICHAUD**
- **l'attribution à Monsieur Cédric MICHAUD de l'adresse « 500 route de Chez Marin »**

2.5. Courrier de Monsieur François GARRIVIER

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé en mairie par Monsieur François GARRIVIER. Ce courrier précise son souhait d'achat de la parcelle communale AA99, d'une surface de 19a 80ca.

Monsieur Maurice SITERRE s'est également positionné pour l'achat de cette parcelle.

Un plan cadastral situant ladite parcelle est fourni aux conseillers municipaux avec l'invitation à se rendre sur site.

La décision concernant cette parcelle sera prise au cours de la 1^{ère} réunion du conseil municipal de 2024.

3. FINANCES

3.1. Etat des locations

Un bilan concernant l'état des différentes locations communales est présenté, avec un point sur les impayés.

Des changements de locataires sont en cours :

- **F1, 12 impasse de l'ancienne poste : Monsieur HERMAND a donné sa dédite pour le 13 décembre 2023. L'état des lieux de sortie sera réalisé le 13 décembre à 17h.**

Les conseillers municipaux autorisent Madame le Maire à rendre la caution à Monsieur HERMAND :

- **si l'état des lieux montre un appartement sans nécessité de travaux de remise en état**
- **après régularisation de tout compte via le Trésor Public.**

Plusieurs candidats à la location de cet appartement sont venus visiter.

3 dossiers de candidature ont été déposés en mairie.

Après observation des dossiers, les conseillers municipaux à l'unanimité :

- **approuvent le dossier de Madame Anaïs MAFFESSOLLI**

- **autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches concernant cette nouvelle location : signature du bail incluant garant, état des lieux, encaissement de la caution, assurance, avec l'exigence d'un règlement des loyers par prélèvements directs et versement en mairie de l'APL s'il y a lieu.**

- **F4, 66 rue de la Cure :**

Monsieur Flavien MANGAVELLE a mis fin au bail locatif de son logement situé 66 rue de la cure à Grézolles, le 31 novembre 2023. L'état des lieux réalisé en présence de Monsieur MANGAVELLE et Madame le Maire n'a pas révélé de travaux à imputer au locataire.

Les conseillers municipaux

- **autorisent Madame le Maire à rendre la caution intégrale à Monsieur Flavien MANGAVELLE**

- **demande à remettre l'appartement en location au prix mensuel de 400€**

Des travaux imprévus sont à envisager sur la chaudière du F1 gauche situé au 66 rue de la Cure. L'entreprise BOST, en charge de la maintenance, est intervenue.

Intervention diagnostic : HT : 97,50 TVA : 9,75 TTC : 107,25

2 devis :

-si réparation : HT : 602,59 TVA : 60,26 TTC : 662,85

-si changement de la chaudière : HT: 2 252,00 TVA : 140,36 TTC : 2 692,36

Après observation des montants des devis et en prenant en compte le fait que la chaudière date de 2003, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **refusent le devis de réparation**

- **acceptent le devis de remplacement par une chaudière neuve**

Un moyen d'aide au financement sera recherché.

-Bar

Loyers impayés : septembre 2022 + loyers 2023 de janvier à décembre, + TEOm 2023 + Taxe d'Assainissement 2023, soit un montant de 4 138,11€.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en RAR adressé à la mairie par Madame MACIA, locataire gérante du bar communal qui donne sa dédite pour le 31 janvier 2024, date de l'état des lieux qu'elle a fixé elle-même.

Une nouvelle recherche de locataire gérant sera lancée début février 2024.

3.2. Informations au sujet de la maison du CCAS

Le CCAS s'est réuni le 29 novembre 2023 avec comme ordre du jour le projet de vente de la maison lui appartenant (ancienne poste) approuvé précédemment.

Le diagnostic pour la vente a été réalisé.

Le devis proposé par le cabinet de géomètre, PADEL, a été validé. Nous sommes en attente de son intervention.

Dans la commande concernant son intervention :

- Les 4 garages seront intégrés dans le patrimoine de la commune.
- Une bande de terrain d'environ 1,50m allant du mur le long du chemin à la tour sera retiré de la parcelle à vendre.
- suite à la réalisation de 2 estimations, le prix de vente a été fixé à 42 000€, hors frais de notaire.
- La mise en vente se fera après l'intervention complète du géomètre.

3.3. Point sur les programmes d'investissement

Un tableau reprenant les différents programmes d'investissement pour 2023 est présenté aux conseillers municipaux :
dépenses prévues/réalisées, subventions demandées/encaissées.

3.4. RIFSEEP

Madame le Maire expose le principe du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel). Il comprend 2 parts :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Un projet de délibération a été transmis aux conseillers municipaux en amont de la réunion de ce 8 décembre 2023.

Ce projet expose les modalités générales de mise en place du RIFSEEP.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de proposer ce cadre général au CTI, comme il se doit.

L'affinement financier en fonction de chaque agent sera discuté.

3.5. Demande de subvention auprès du CD42

Pour bénéficier d'une aide financière au titre de l'enveloppe de solidarité 2024, il convient de déposer un dossier avant le 31 décembre 2023.

Proposition :

Coffret de commande des cloches : HIMS (facture déjà réglée)	1 121
Abords du Château : réfection des murs : entreprise CHEVALIER	8 280
Réfection de l'intérieur du clocher : entreprise CHEVALIER (facture déjà réglée)	4 100
Remplacement de la chaudière d'un appartement communal	2 252
Total :	15 753

Les conseillers municipaux

- retiennent cette proposition
- autorisent Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du CD42

4. Travaux

4.1. Abords du Château

2 autres devis seront demandés pour les reprises de murs aux abords du château.

Les conseillers municipaux

- valident 2 entreprises pour demander 2 nouveaux devis
- autorisent Madame le Maire à faire les démarches concernant cette consultation.

4.2. Eglise

Les entreprises contactées ce jour pour la réparation de la poutre qui soutient la cloche ne se sont pas déplacées. Plusieurs noms d'autres entreprises sont listées et seront contactées ;

En parallèle des devis pour réparation de l'escalier qui monte au clocher seront demandés.

Sonorisation de l'église :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident un montant d'achat de matériel et travaux à hauteur de 3 500€ (Financement GASPARG).

4.3. Multi-services

EPORA a contacté les propriétaires des 2 parcelles concernées par l'implantation du futur multi-services.

Il convient de recruter un architecte. Un cahier des charges a été transmis en amont aux conseillers municipaux pour consultation préalable.

3 cabinets d'architectes sont sélectionnés pour consultation.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident :

- le projet de cahier des charges à transmettre aux architectes
- les 3 cabinets d'architecture retenus pour la consultation.
- un retour des plis pour le 30 janvier 2024 à 17h

Une réunion des conseillers permettra de débattre ce projet le samedi 13 janvier 2024 à 9h.

5. Questions diverses

5.1. Quelques dates et invitations

- Sainte-Barbe à St Martin la Sauveté : samedi 9 décembre à 11h
- Repas de Noël des Anciens à Pommiers : vendredi 15 décembre à 12h
- Fête de l'école à Souternon : vendredi 15 décembre
- Colis de Noël des Anciens : samedi 16 décembre à partir de 10h
- Remise des prix concours Phot'eau de la CCVAI : samedi 16 décembre à 10h30
- Sainte Barbe à St Germain Laval avec inauguration de la nouvelle caserne des pompiers : samedi 16 décembre à 17h

- Sainte Barbe à Crémeaux : samedi 13 janvier à 18h
- Vœux du Maire : dimanche 14 janvier à 11h
- Elections européennes : dimanche 9 juin 2024

5.2. L'AGAP reprend du service

L'AGAP (Association Grézolles Art et Patrimoine) propose un nouveau projet avec la création de 4 tableaux peints (1,50m x 1,50m) sur le thème des Fables de la Fontaine et en lien avec du théâtre.

Quand ? probablement en lien avec la fête patronale

La demande : réfléchir sur les lieux d'implantation

5.3. Bulletin municipal 2024

La maquette est présentée. Il reste quelques travaux pour la finaliser.

5.4. Concert

Monsieur Louis AYNES propose d'organiser un concert en l'église de Grézolles quand la sonorisation sera fonctionnelle. Un groupe de travail est formé pour l'organisation de cette manifestation : Louis AYNES, Claire CLEMENT, Olivier MOREAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.